CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Le Prix de l'Edition ordinaire.—DIX PIASTRES PAR AN, payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2e. Un abonné qui, pour la campagne ne sera rendu à aucune des arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait donné un avis son intention par écrit, à l'*Editeur* de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

3e. L'Abeille se publiera en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne la publiera pas dans une seule langue. Le prix est de UNE PIASTRE pour *dix lignes en moins*, pour la premiere insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour ces insertions subséquentes.

4e. Les avis qui seront publiés par *intervalle* seront reçus aux mêmes prix que la premiere insertion, c'est-à-dire autre piastre par chaque langue et par chaque publication.

5e. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

6e. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement un numéro sont priés d'en informer l'éditeur.

7e. Les personnes de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre ni donné, ni celui de suspendre un abonnement.

OFFICIEL.

DOUZIEME LEGISLATURE—2me. SESSION.

LE SENAT.

VENDREDI, 11 mars 1836.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens.—Mrs. Chs. Derbigny, président, Bossier, Brownson, Cuny, Dupré, Hon, Johnson, Labauve, Labatiche, Lacoste, Landry, Moore, Morancy, Reid et Tête.

Un message de la Chambre des Représentans, apporte par M. A. Cavellier, son greffier *pro tem.* a informé le Sénat que le comité d'enrôlement de la Chambre avait signé et que le président du Sénat était invité à apposer sa signature aux bills suivans.

"Acte accordant de nouveaux pouvoirs au jury de police de la paroisse de St. Landry".

"Acte pour rappeler un acte annexant certa nes paroisses adjacentes, au district occidental de la Cour Supérieure, et y étendant un terme additionnel, approuvé le 2 avril 1832."

"Acte supplémentaire à un acte pour pourvoir à l'augmentation du nombre additionnel de nègres pour le service de l'Etat lesquels devront être employés dans des travaux d'amélioration intérieure, et pour d'autres objets".

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait signé les bills et ladite résolution et ils ont été portés à la Chambre.

M. Lauranchet a aussi rapporté dûment enrôlé le bill du Sénat intitulé:

"Acte pour accorder à la compagnie du chemin à rouleaux de Bayou-Bœuf."

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait signé les bills suivans, et ils ont été portés à la Chambre.

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rouleaux de Bayou-Bœuf."

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rouleaux d'Iberville."

On a ensuite soumis à la considération du Sénat le bill du Sénat intitulé:

"Acte pour accorder certains privilèges à la ville d'Carrollton, &c."

"Acte pour accorder à Lotchworth le privilège exclusif de tenir un bac d'un côté sur le Bogue Cando, sur l'Amite, dans notre mitoyen."

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours avec amendemens aux bills du Sénat intitulés:

"Acte pour venir au secours de George W. Addison de la paroisse de St. Landry."

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux mais et garantes de port et pilotes de port de la Nouvelle Orléans, &c."

"Acte pour amender de nouveau un acte approuvé le 6 mars de 1834, incorporant la compagnie d'assurances de comm rce."

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours à la nomination de commissaire de codification au 2e jour de mars.

"Acte pour donner des notaires publics additionnels dans la paroisse des Natchitoches et des Rapides."

Et que MM. Breazeale, Sibley et Wilson avaient été nommés dudit comité de la part de la Chambre.

M. Morancy de la part du comité d'enrôlement a rapporté enrôlés les bills et la résolution de la Chambre, intitulés:

"Acte pour venir au secours de George Styles, rapporteur de la Chambre, et pour d'autres objets."

"Acte pour incorporer la ville de Vermillionville dans certaines de Lafayette".

"Règlement concernant les frais de route (milerage) à payer et certains autres dûs à la Législature."

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours aux amendemens aux bills du Sénat intitulés: "Acte pour incorporer l'Association de la Côte du Mobile et Nouvelle-Orléans."

"Acte relatif à l'éducation publique, dans la paroisse de Catahoula," et "acte pour incorporer les souscripteurs de la compagnie d'assurances maritimes et contre l'incendie, des Attakapas et Opelousas."

Le même message a informé le sénat que la Chambre avait donné son concours aux amendemens aux bills du Sénat intitulés: "acte pour incorporer une association à l'effet de bâtir un Hôtel dans la ville d'Alexandrie" et "acte pour incorporer la Compagnie du Théâtre St. Charles de l'Arcade et des Bains de l'Arcade."

Sur motion, le sénat s'est ajourné à demain à 10 heures du matin.

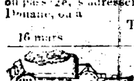

POUR PITTSBURGH.

—Le steamer **Princeton**, capitaine Perry, tirant très peu d'eau, partira incessamment pour Pittsburgh et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue de la Douane, ou à

TOURNE & BECKWITH.

16 mars 23 et 29 Nlle. Levée.

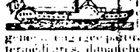

Pour Louisville.—Le superbe steamer **Chancellor**, capitaine John Shallcross, ayant la majeure partie de son chargement assurée, partira promptement. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face la rue Poydras ou à

TOURNE & BECKWITH.

16 mars nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

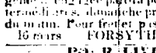

A LOUER—A partir du 1er avril, les bureaux au no 4 et 5, rue Royale, dans les bâtisses de Mr. Musson. S'adresser dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Aigle. 16 mars—16

SALLE

ENCOIGNURE ROYALE & ORLEANS.

Continue d'être ouverte pour quelques représentations du SPECTACLE EXTRAORDINAIRE DE **M. ADRIEN.**

AUJOURD'HUI, et pour suivans, à 7 heures,

UNE BRILLANTE REPRESENTATION

Composée de tout ce qu'il y a de plus intéressant et d'agréable en ce genre.

M. ADRIEN s'efforcera de surpasser, en trois parties Dans la 1re. première, il exécutera quinze expériences et jeux d'adresse, avec une dextérité rare.

Dans la seconde partie il conduira l'œil du spectateur de surprise en surprise, et offrira aux dames un nombre de belles récréation qui charmeront leur attente.

Entre autres, il escamotera son épouse, dans un sac suspendu à 4 pieds de terre. Cette singulière expérience a été exécuté à New York.

Le spectacle sera terminé par la Pantascope, dans lequel paraîtront des nouveautés.

M. ADRIEN, déclare comme, on donne pas d'autres détails mais il ose espérer que le public sera satisfait par les soins qu'il a pris pour rendre ses dernières représentations agréables sous tous les rapports.

M. ADRIEN se propose de donner, à compter du 21 de ce mois, quelques représentations pour les personnes de couleur, qu'il n'a pu admettre jusqu'ici, vu la petitesse de son local.

☞ Le bureau sera ouvert à 6 heures. On commencera à 7 heures. ENTREE—$1; moitié pour les enfans au-dessous de 9 ans. 15 mars

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques portes après le Théâtre Américain.

Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, les exercices ont d'ouvrir leur établissement pendant toute cette semaine.

Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresses.

Parmi les nombreux talens qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans:

Messrs. North,	Messrs. Rockwell,
Stickney,	Munnich,
Rogers,	Shay,
Lewis,	Wills,
Levi,	Stone,
Richards,	Pullins,
Ricardo,	Palmer,
Long,	Le jeune Lipman.

L'ENFANT-PRODIGE

Mademoiselle Rosaline Stickney.

Le célèbre bouffon, Mr. Blackburn.

Prix d'entrée.—Loges 75cts. Galleries, 50cts.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.

Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.

Les esclaves ne seront pas admis sans une permission de leurs maitres.

On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 13 jan

Banque de l'Union de la Louisiane,

Nlle. Orléans, 16 mars.

L'ELECTION du caissier de cette institution, aura lieu mardi prochain, 22 mars.

Les demandes seront reçues jusqu'à samedi prochain. Par ordre du directeur,

16 mars—6 J. B. PERRAULT, caissier.

LES soussignés ont transporté leur bureau d'encan rue St. Louis, no. 82, entre Royale et Bourbon, vis à vis M. P. Soulé.

16 m—6 TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

DR. ANONI, médecin de la Faculté de Paris—Consultation de 10 à midi. Il informe le public qu'il se fera un devoir de soigner gratuitement les gens malheureux de 2 à 3 heures. Rue Dauphine, no 124. 16 mars—8

AVIS.—Les soussignés ont formé aujourd'hui une société à pour se livrer, dans cette ville, à toutes les opérations d'une maison de commission, sous la raison de Hoskins et Wilcocks.

WILLIAM HOSKINS,
16 mars—10 BENJAMIN WILCOCKS.

LE soussigné ayant été empêché par les certificats de la Compagnie d'Assurance des Négocians de la Nouvelle Orléans, désirant ci-dessous, donne avis au public qu'il a fait application à ladite compagnie, pour le remouvellement desdits certificats.

No. 691—12 actions en faveur de S. Roman;
607—12 do do mme. A. S. Roman;
605—12 do do mlle. R. S Roman;
606—12 do do mlle marie Louise S.Roman, (ces deux dernières mineures.) Total 48 actions.

16 mars—3. 1pm. S. ROMAN.

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.—Les soussignés désirant quitter incessamment le pays, offrent à vendre à des termes très avantag ux, le fonds parfaitement achalandé un café connu sous le nom de "Marine Coffee House," qui est situé sur la levée entre les deux halles.

La position favorable de cet établissement jointe aux soins qu'il a constamment apportés à y entretenir le patronage du public, en sont la plus sûre recommandation.

15 mars—3 BINET & BONNELY.

VENTE A PRIX DE FACTURES.

Le soussigné ayant l'intention de liquider ses opérations de commerce, vendra pour du comptant, aux prix de factures, les articles français composant le fonds de son magasin, et consistant en un grand assortiment de marchandises sèches et autres, de toutes espèces, dont la plus grande partie a été reçue par les derniers arrivages. F. VERRIER

16 mars—5 Rue de Chartres No 173.

A LOUER.—Une nourrice, sans enfant, âgée de 21 ans, garantie très saine et ayant beaucoup de lait. Elle est très fidèle et très bonne domestique de maison. S'adresser au Dr. KERR, rue Dumaine, no 15. 16 mars—3

BASIN pour ameublement et Batiste.—Une belle assortiment de basin pour ameublement; I do batiste très fine dis à vendre par

ANDREWS & BROTHERS,
16 mars 19 Chartres

pour la 1re., 2de. et 3me. fois, passé et porté à la chambre.

Sur motion de M. Cuny, le sénat s'est occupé d'un acte pour incorporer la compagnie des bateaux à vapeur de la Nouvelle-Orléans. Et en même temps a informé le Sénat que la Chambre avait passé le bill nécessitant le veto du Gouverneur, et que les deux bills et la résolution étaient soumis à la considération du Sénat.

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours au bill du Sénat intitulé "Acte pour venir au secours d'Edward Mair, et la succession relative aux esclaves employés au bayou Boeuf."

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours avec amendemens aux bills du Sénat intitulés:

"Acte pour venir au secours de George W. Addison de la paroisse de St. Landry."

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux mais et gardiens de port et pilotes de port de la Nouvelle Orléans, &c."

"Acte pour amender de nouveau un acte approuvé le 6 mars de 1834, incorporant la compagnie d'assurances de commerce."

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours à la nomination de commissaire de codification au 2e jour de mars.

"Acte pour donner des notaires publics additionnels dans la paroisse des Natchitoches et des Rapides."

Et que MM. Breazeale, Sibley et Wilson avaient été nommés dudit comité de la part de la Chambre.

M. Morancy de la part du comité d'enrôlement a rapporté enrôlés les bills et la résolution de la Chambre, intitulés:

"Acte pour venir au secours de George Styles, rapporteur de la Chambre, et pour d'autres objets."

"Acte pour incorporer la ville de Vermillionville dans certaines de Lafayette".

"Règlement concernant les frais de route (milerage) à payer et certains autres dûs à la Législature."

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours aux amendemens aux bills du Sénat intitulés: "acte pour incorporer l'Association de la Côte du Mobile et Nouvelle-Orléans."

"Acte relatif à l'éducation publique, dans la paroisse de Catahoula," et "acte pour incorporer les souscripteurs de la compagnie d'assurances maritimes et contre l'incendie, des Attakapas et Opelousas."

Le même message a informé le sénat que la Chambre avait donné son concours aux amendemens aux bills du Sénat intitulés: "acte pour incorporer une association à l'effet de bâtir un Hôtel dans la ville d'Alexandrie" et "acte pour incorporer la Compagnie du Théâtre St. Charles de l'Arcade et des Bains de l'Arcade."

Sur motion, le sénat s'est ajourné à demain à 10 heures du matin.

POUR LIVERPOOL.—Le navire anglais, fin rouler A I ORIENT, doublé et cloué en cuivre, capt. W. Scott, peut encore recevoir 500 balles. Pour ce fret s'adresser à

16 mars WILLIAM VANCE.

POUR LIVERPOOL.—La barque anglaise **Al Madras**, doublée et chevillée en cuivre, capit. H. Thomasson, est prête à recevoir son chargement. Elle porte environ 1000 balles.—Pour fret, s'adresser à (16 mars) W VANCE.

Pour Apalachicola—La goélette pavillon **David Rogers**, capitaine Gylerson, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face la rue de Poydras à

TOURNE & BECKWITH,

16 mars nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

A LOUER—A partir du 1er avril, les bureaux au no 4 et 5, rue Royale, dans les bâtisses de Mr. Musson. S'adresser dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Aigle. 16 mars—16

SALLE

ENCOIGNURE ROYALE & ORLEANS.

Continue d'être ouverte pour quelques représentations du SPECTACLE EXTRAORDINAIRE DE **M. ADRIEN.**

AUJOURD'HUI, et pour suivans, à 7 heures,

UNE BRILLANTE REPRESENTATION

Composée de tout ce qu'il y a de plus intéressant et d'agréable en ce genre.

M. ADRIEN s'efforcera de surpasser, en trois parties Dans la 1re. première, il exécutera quinze expériences et jeux d'adresse, avec une dextérité rare.

Dans la seconde partie il conduira l'œil du spectateur de surprise en surprise, et offrira aux dames un nombre de belles récréation qui charmeront leur attente.

Entre autres, il escamotera son épouse, dans un sac suspendu à 4 pieds de terre. Cette singulière expérience a été exécuté à New York.

Le spectacle sera terminé par la Pantascope, dans lequel paraîtront des nouveautés.

M. ADRIEN, déclare comme, on donne pas d'autres détails mais il ose espérer que le public sera satisfait par les soins qu'il a pris pour rendre ses dernières représentations agréables sous tous les rapports.

M. ADRIEN se propose de donner, à compter du 21 de ce mois, quelques représentations pour les personnes de couleur, qu'il n'a pu admettre jusqu'ici, vu la petitesse de son local.

☞ Le bureau sera ouvert à 6 heures. On commencera à 7 heures. ENTREE—$1; moitié pour les enfans au-dessous de 9 ans. 15 mars

ORDRE SPECIAL DU JOUR.

"Acte pour pourvoir à l'achèvement du Pénitencier de l'Etat, et pour d'autres objets." Lu pour la 1re. fois, exempté de la règle, lu pour la 2de. fois, passé et porté à la Chambre.

Sur motion de M. Moore le Sénat s'est occupé des bills intitulés: "Acte pour régler les districts d'élection dans la paroisse de Washington;" exempté de la règle, lu pour la 1re., 2de. et 3ème. fois, passé et porté à la Chambre.

Sur motion de M. Johnson, le sénat s'est occupé du bill intitulé: "acte pour incorporer la société d'agriculture de Ouest Féliciana," exempté de la règle, lu

VENTES

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Il sera vendu, ce jourd'hui Bourse Hewlett Vendredi 25 mars à midi, la propriété de valeur ci-dessous décrite, située à l'encoignure des rues de la C mmune et St. Paul, faubourg Ste. Marie.

No 1 mesure 31 pieds 11 et 5 lignes de face à la rue de la Commune, sur 137 pieds 10 pouces et 1 lignes de profondeur. No 2 a la même face sur la Commune et profondeur et est contigu au No 1. No 3 a les mêmes dimensions de face à la rue de la Commune et la même profondeur et fac de sur la rue St. Paul. Nos. 5 et 6 ont chacun 31 pieds 2 pouces de face à la rue St. Paul, sur 127 pieds de profondeur et 27 pieds 7 pouces sur la ligne de l'arrière, entre les rues de la Commune et Grasvier. Sur les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 se trouvent des bâtisses. Les Nos. 5 et 6 sont vacants. Les personnes qui voudraient acheter sont priées de visiter les terrains et de s'en référer au plan maintenant exposé à la Bourse Hewlett.

Conditions—1 et 2 ans de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

16 mars—9

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Il sera vendu le jeudi, 24 mars, à midi, à l'Arcade de Banks,

21 lots de terre avantageusement situé au faubourg Delord, savoir:

Le terrain no 8 ayant 31 pieds 11 pouces 5-8èmes de face à la rue Poeyfarré, 180 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur une ligne, et 190 pieds 6 pouces 4 lignes sur l'autre ligne et la ligne formant la profondeur, ayant 33 pieds 5 pouces 5-8.

Le terrain no 9, ayant 31 pieds 11 pouces 5-8 de face à la rue Poeyfarré, 100 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne qui sépare le no 8 et 200 pieds sur la ligne qui le sépare des nos 10 et 11 et la ligne de profondeur ayant 23 pieds 5 pouces 5-8.

Le terrain no 10, ayant 1.29 pieds 7 pouces de face à la rue Poeyfarré, entre lignes parallèles, sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces. Sur ledit lot de terre se trouve une belle maison anciennement occupée par madame Poeyfarré.

Le terrain no 11 ayant 25 pieds 11 pouces de face à la rue Duplantier sur 132 pieds 8 pouces de profondeur; entre lignes parallèles.

Le lot no 12 mêmes dimensions et face à la même rue.

Le lot no 13, mêmes dimensions, et face à la même rue.

Le lot no 14, mêmes dimensions et face à la même rue.

Le lot no 15, mêmes dimensions et face à la même rue.

Le lot no 16, mêmes dimensions et face à la même rue.

Le lot no 17, do do do do

Le lot no 21 ayant 25 pieds 10 pouces sur 132 pieds 8 pouces de profondeur et face à la même rue.

Le lot no 22, mêmes dimensions et face à la même rue.

Le lot no 23, mêmes dimensions et face à la même rue.

Le lot no 24, mêmes dimensions et face à la même rue.

Le lot no 25	"	"	"	"
Le lot no 26	"	"	"	"
Le lot no 27	"	"	"	"

Le lot no 28, mêmes dimensions et formant l'encoignure des rues Foucher et Duplantier.

Le terrain no 29 ayant 25 pieds 5 pouces de face à la rue Poeyfarré sur un profondeur de 132 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Le terrain no 41; mêmes dimensions et face à la même rue.

Le terrain no 42, formant l'encoignure des rues Poeyfarré et Foucher, ayant 103 pieds 5 pouces sur la première rue, 44 pieds 7 pouces sur la seconde et sur la ligne de l'un opposée à la rue Poeyfarré, 105 pieds et sur la ligne opposée à la rue Foucher, 63 pieds 9 pouces 4 lignes.

Le terrain no 52 ayant 25 pieds 11 pouces de face à la rue Poeyfarré sur 111 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur du côté qui le sépare de l'no 51 et 116 pieds 8 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du no 53, ayant sur la ligne du fond 26 pieds 3 pouces 6-7.

Le terrain no 53, ayant 31 pieds 11 pouces 5-8 face à la rue Poeyfarré sur 131 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du no 55 et 137 pieds 0 p 6 lignes sur la ligne qui le sépare du no 57 ayant sur la ligne du fond 32 pieds 5 pouces 2 lignes.

Le lot no 57, ayant 31 pieds 11 pouces 5-8 de face à la rue Poeyfarré sur une profondeur de 147 pieds 0 pouces sur la ligne qui le sépare du no 56 et 133 pouces sur la ligne opposée de cette rue. Le lot no 2, ayant sur la ligne dudit 32 pieds 5 pouces 2 lignes.

Conditions 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront chez F Guion, not aux frais des acquereurs. 10 mars—9

PAR D'TILLET & DELERY.

SAMEDI, 2 Avril, 1836, à midi, à la bourse de Hewlett.

Un Lot de Terre situé rue d'Aumur, entre les rues St. Antoine et Bigatelle (Bon Marigny) ayant 30 pieds de face à la rue d'Aumur, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par J. Bacchus et de l'autre par L. Ferrari, avec les édifices y construits, consistant en une Maison à deux appartemens entre portes, de deux grands appartemens, deux cabinets, une galerie et une cuisine de 2 chambres.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jus. 15 mars

PAR B BOUNY.

Il sera vendu jeudi, 17 courant, à midi, à la Bourse de J Hewlett, pour cause de départ

Un terrain de propriété, bien situé au faubourg Montreuil dans l'ancien village de Bayou St. Jean, avec le dessus et dessous de la dite propriété, consistant en une maison de quatre appartemens et galerie avant à peu près 30 pieds de large sur la rue Elmire sur 40 pieds à peu près de long, une cuisine de deux appartemens, une écurie, bien distribuée, puits et citerne pour de la cour se trouvant dans la cour, le tout construit depuis près de 3 ans, et sur un terrain de 62 pieds de large sur 120 pieds de profondeur et 200 pieds sur la rue des Grands Hommes, il y aura toujours été loués. Pour plus amples informations, voyez le plan qui se trouve déposé à la Bourse.

Conditions: 6 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Acte d'vente aux frais de l'acquéreur. Le notaire sera désigné sous le numéro 15.

Conditions de la vente: Un tiers payable le 14 mai 1836, un tiers le 14 mai 1837, et l'autre tiers le 14 mai 1838, qui porteront intérêt à raison de 7 pour cent par an, du jour de la vente. Les acquéreurs se chargeront des paiements dûs sur leurs propriétés et donneront leurs billets en bonnes et satisfactions pour le surplus, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquereurs. 26 fev

SUCCESSION de Emerson.—Vente par le register des testamens—Samedi prochain mars 1836, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orleans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Nathaniel Emerson, les propriétés, actions et esclaves, savoir:

Sept lots de terre situés dans l'Isle Carpentier, près du bord du Bayou St. Jean, savoir: nos. 1 2 3 4 5 6 et 7, tels qu'ils sont actuellement bornés par les encoignures des rues First Lake et Fort Streets, et mesurant chacun 60 pieds de face à First Lake street, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Le lot no. 1 est borné par la rue First Lake street, sur une ligne droite, entre Dounie et Bienville. Le propriétaire est prié de venir le réclamer et prouver sa propriété, en payant les frais de gazettes, etc. 16 mars—3

Conditions—1, 8 et 12 mois de crédit, sur billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente par devant Wm. Boswell, notaire aux frais des acquéreurs. 15 mars—3

MELASSE.—25 tierçons; 46 barils mélasse en débarquement et à vendre par

15 mars THOMAS BARRETT & Co.

LYN des Indes Orientales—189 balles à vendre par THOMAS BARRETT & Co.

VENTES

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Marigny.—Vente par le register des testamens.—Mardi 22 mars 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Ambroise, homme de couleur libre, les propriétés et actions de Banque, savoir:

Un lot de terre et la maison et bâtisses qui s'y trouvent, au faubourg Ste. Marie, le dit lot de terre formant une des encoignures des rues Philippa et de la Commune, mesurant soixante sept pieds deux pouces de face à la rue Philippa, et cinquante trois pieds sur la rue de la Commune, borné sur la rue Philippa par une ligne de 77 pieds 6 pouces de profondeur, et sur la rue de la Commune sur une ligne de 53 pieds de profondeur, (tout mesure française), le dit lot de terre borné sur la rue Philippa, par la propriété de H. Favrie, et sur la rue de la Commune par la propriété de Demoiselle Marie Tonnelier.

Cette propriété est vendue sujette à un bail de quatre ans, à compter du 15 septembre 1835. Le loyer est de $32 par mois.

2e. Un terrain vacant situé au faubourg Ste. Marie, rue Baronne, entre les rues Julie et Girod, mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Baronne, sur cent soixante pieds de profondeur, mesure française, dessiné par le numéro "quatre-vingt quatorze" sur un plan dressé par Joseph Pilié, borné du côté de la rue Julie, par le numéro "quatre-vingt (treize' et du côté de la rue Girod, par le numéro "quatre-vingt quinze."

3e. Quatre actions de fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, payées en entier.

Conditions de la vente: Les propriétés un quart comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les actions de Banque comptant.

16 fev W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de HALL.—Vente par le register des testamens.—Jeudi 7 Avril à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pascal P. Hall, la propriété, suivante savoir:

Un certain lot de terre et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg des religieuses, ou rue Jefferson, entre les rues St. André et Ste. Marie désigné sous le No. 1, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député-arpenteur, le 15 Avril 1833, le dit lot de terre mesure 31 pieds 1 pouce de face à la rue St. Amand 24 pieds 10 pouces 2 lignes dans le fond, 171 pieds 11 pouces 2 lignes, dans la rue Ste. Marie, et 176 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3

Conditions—Comptant pour ce qui excède la valeur de $170 chiqué, portant intérêt à 6 pour cent par annum payables avoir le 1er. janvier de 1838 et le 13 de Janvier 1839, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, à compter du 13 Janvier 1831, le second huitième le 13 de Janvier 1837, sans de suite, le dernier 8e. et échéant le 13 de Janvier 1844, et la balance en un crédit de 6 mois, en billets endossés à satisfaction, le tout portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé par devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 Mars.

SUCCESSION de Mr. Baldwin—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 18 mars 18 6, à dix heures de matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Manuel Sardina, l'esclave nommée Sylvie, âgée d'environ vingt ans, adroite à la blanchisserie et au maronnage, étant dans le pays depuis son enfance.

Conditions. 6. 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des testaments.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur 26 fev

Les ventes ci-dessus doit avoir lieu immédiatement après celle de Clarkson. 26 fev

SUCCESSION de LEE—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mercredi, le six de juin d'avril 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Charles Lee, les actions de la Banque et propriété foncière ci-après décrites, savoir:

1o. Une action de la compagnie de la Presse à Coton de la Nouvelle Orléans, payée en entier.

2. Cinquante actions des fonds capital de la Banque des Attakapas et Opelousas, de la Nouvelle Orléans, sur lesquelles vingt cinq paiements par action ont été payées.

3o. La moitié indivise d'un lot de terre, dans le faubourg Lafayette, de cette ville, formant une des encoignures de rues Tchoupitoulas et Camp, mesurant soixante six pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent vingt deux pieds et demi, avec deux lits de face à la rue Orianger, ensemble les bâtisses &c.

Conditions de la vente: Un tiers payable le 14 mai 1837, et l'autre tiers le 14 mai 1838, qui porteront intérêt à raison de 7 pour cent par an, du jour de la vente. Les acquéreurs se chargeront des paiements dûs sur leurs propriétés et donneront leurs billets en bonnes et satisfactions pour le surplus, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquereurs. 26 fev

SUCCESSION de CONN—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, huitième jour de mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu John Conn, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Un certain lot de terre situé dans l'Isle Carpentier entre les rues Girod, Claiborne, Hevis et Barracks, désigné sur le numéro un, sur un certain plan dressé par Ch. F Zimpel, député arpenteur des Etats-Unis, en date du 3 Février 1835, le dit lot mesurant, mesure anglaise, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Girod sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et s'étendant en profondeur 120 pieds jusqu'à la rue du Bassin, où il mesure 60 pieds de face, avec les bâtisses en bois &c., servant d'écuries.

2o. Un demi lot de terre attenant au lot aux dérrit et 2o. Un demi lot de terre attenant au lot aux dérrit et mesurant 29 pieds de face à la rue du Cirque, et s'étendant en profondeur 120 pieds jusqu'à la rue du Bassin, où il mesure 30 pieds de face, avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Un quart de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cavillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 mars

SUCCESSION de J. S. ROWE.—Vente par le register des testamens—Lundi 11 avril 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Samuel B Slocomb, propriété foncière, savoir:

Un certain lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, et le dit lot borné par les rues Nouvelle Levée, St. Joseph, Tchoupitoulas et Market North ses, le dit lot de terre désigné par le numéro dix neuf, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et mesure vingt et un pieds de face à la rue St. Joseph sur vingt huit pieds un pouce de profondeur, mesure anglaise.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 mars

PAR M. BARNETT Sr.

Il sera vendu, Samedi, 19 Mars, à midi à la bourse Hewlett,

UN TERRAIN, situé au coin des rues d'Orléans et des Remparts, de 34 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 77 de profondeur sur la rue des Remparts, mesure française, plus 3 pieds sur la rue des Remparts, pour lesquels on donnera vis de garantie. Avec des améliorations, étant une Maison en bois de 4 appartements, bâ ie en brique entre poteaux; une cuisine à étage, divisée en 3 chambres, etant qu'une partie de Maison en bois, sur le derrière du terrain, faisant face à la rue des Remparts, divisée en 2 appartements et galerie sur le côté. La propriété est assurée pour une somme de $3,000.

Conditions:—6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente, par devant: L. H. Feraud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

N. B. Dans le cas où on désirerait faire l'acquisition de la propriété à l'amiable, s'adresser à Pierre Blanchard, écrivain. No 142, rue Condé. 15 mars

PAR THOMAS C CASH & Co.

IL VIENT REMIS—150 harasses verreric.

Il sera vendu vendredi, 18 mars, à 11 heures, au no. 41, rue du Camp, au coin de la rue Gravier:

150 harasses verreric assorie, composant un assortiment général et varié de verrerie simple et taillé, convenable au marché de la ville et de la campagne.

Trois jours avant la vente, des catalogues et fids explications seront prêts pour l'inspection des acheteurs.

La vente sera positive et sans réserve. 15 mars—4

PAR M BARNETT, Sr.

Il sera vendu jeudi 17 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett

Un lot de terre de 200 arpens, situé sur le Bayou Bosque dans la paroisse d'Est Feliciana.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6